

Commune de Saint Julien de Peyrolas
Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Compte Rendu du Conseil Municipal
le 18 Décembre à 20 heures 30
date de convocation : le 11 Décembre 2014
affichage convocation le 11 Décembre 2014
envoi convocation le 11 Décembre 2014

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal Présents : Mme, Mrs, Christiane MILLIEN, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON, Martine LACOUR, Jacques RAMIERE, Emilie AURAN, Sébastien FABROL, Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER, Aline MORENO

Démissionnaires :

Absents : Brigitte GRASA et Paul-Simon GUIGUE

Excusé(s) :

Pouvoir(s) : Paul-Simon GUIGUE donne pouvoir à Christiane MILLIEN
Brigitte GRASA donne pouvoir à Jacques RAMIERE

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL

*M le Maire demande à son conseil d'annuler un point de l'ordre du jour, à savoir :
Celui concernant la validation des frais d'hébergement et de transport pour les agents.*

Reprise de l'ordre du jour initial

- Une convention avec les communes de Salzac, Aiguèze et Saint Christol de Rodières, doit être mise en place dans le cadre de la gestion des frais de fonctionnement de l'école.
- M. le Maire demande son accord au Conseil Municipal, pour signer cette convention .

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

Validation de la demande de subvention du CCAS à hauteur de 1000 € pour clôturer l'année pour le repas des personnes âgées + fête des mères + semaine bleue.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Validation de la subvention exceptionnelle de 190 € pour l'achat des sapins de l'APE.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

-Validation de la mise à disposition d'un agent administratif de la commune pour le Sigac à hauteur de 10h hebdomadaires.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Création d'un régime indemnitaire pour un adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Validation des Jours du Maire pour l'année 2015.

Pour les services techniques ainsi que les Administratifs les jours du Maires accordés sont :

- Le vendredi 2 Janvier
- Le vendredi 15 Mai (Ascension)
- Le lundi 13 juillet

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Renouvellement du contrat avec Odyssée Avocats dans un cadre d'aide juridique à la commune.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Validation des loyers des appartements place du Barry

Après une discussion sur le devenir de la maison située place du Barry les élus, dans leur ensemble, optent pour la mise en location des 3 appartements qui la composent.

Les loyers des 3 appartements sont proposés à 380 € par appartement, charges non comprises, une caution de un mois sera demandée.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision 1 Abstention, adopté à la majorité

- procédure de déclaration d'utilité publique et de dossier loi sur l'eau d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine. Validation du dossier DUP et DLE pour le captage des Baumasses 1 et 2

- ✓ Alimentation en eau potable à partir des puits Baumasses 1 et Baumasses 2
- ✓ Acquisition de l'emprise du périmètre de protection immédiate et de celle des ouvrages annexes
- ✓ Demande d'ouverture de l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique et du Dossier Loi sur l'Eau de l'enquête parcellaire d'une part, pour l'acquisition de l'emprise du périmètre de protection immédiate et d'autre part, pour l'établissement des servitudes dans le périmètre de protection rapprochée et des servitudes d'accès aux ouvrages
- ✓ Demande d'ouverture d'enquête relative à l'autorisation de prélèvement au titre des articles L214-1 et 214-3 du Code de l'Environnement

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est indispensable pour obtenir l'autorisation nécessaire au titre des décrets N°93-742 et 93-743 du 29 mars 1993, modifiés en particulier par les décrets N°2006-880 et 2006-881 du 17 juillet 2006, pris en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement. Il invite le Conseil Municipal à engager les démarches nécessaires à l'autorisation administrative du captage, des travaux de prélèvement et de l'instauration des périmètres de protection et ce, conformément au Code de l'Environnement et au Code de la Santé Publique.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Validation de Décisions Modificatives sur le budget de la commune en investissement.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

- Validation de Décisions Modificatives sur le budget de la commune en fonctionnement.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Décision à l'unanimité

Questions diverses.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 19/12/2014 – FIN DE SEANCE A 22H00
LE MAIRE, RENE FABREGUE